RÉSEAU DES COLLECTIVITÉS
MAYENNAISES ENGAGÉES VERS
LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

ALIMENTATION EN EAU POTABLE : L'ENJEU DES ECONOMIES D'EAU FACE AU CHANGEMEMENT CLIMATIQUE

Sage MAYENNE

LA MAYENNE Le Département

FICHE TECHNIQUE

« L'eau est un élément essentiel de notre vie, elle satisfait de nombreux usages et besoins : alimentaire, lavages divers, agricole, industriel, loisirs, lieu de vie pour la faune et la flore… Dans un contexte dérèglement climatique, la fragilité des ressources en eau est régulièrement démontrée.

Les collectivités ont leur rôle à jouer pour les économies d'eau. En effet, les bâtiments administratifs, les équipements et les activités, consomment une quantité d'eau non négligeable. Les fuites sur les équipements (réseaux et systèmes) peuvent engendrer des augmentations inutiles des besoins en eau. Au-delà des fuites, la mise en place d'équipements hydro-économes (mousseurs, éco-chasse d'eau, réducteurs de débits…) limite significativement la consommation d'eau. En matière d'espaces verts, des actions sont également possibles pour réduire la consommation (choix de plantes peu consommatrices en eau, paillage, plantations de haies, adaptations du système d'arrosage…). »

Source : guide des économies d'eau, Etablissement public du Bassin de la Vienne janvier 2009

Un débitmètre permet de mesurer la consommation des différents points d'eau (robinets, douches…).

Des élus mayennais soucieux d'engager des actions en faveur des économies d'eau lors de la rencontre du 3 juillet 2019.

Les enjeux liés aux économies d'eau à l'échelle des collectivités

1 Pourquoi économiser l'eau ?

Le bassin versant de la Mayenne est un territoire à **l'hydrologie contrastée** avec des étiages sévères, où les principaux prélèvements sont dédiés à **l'alimentation en eau potable**.
La gestion des ressources en eau devient incontournable dans un contexte de **réchauffement climatique** conduisant à une **raréfaction des ressources en eau** :

- **diminution des débits** se traduisant par un **déficit quantitatif d'eau**, une surconcentration **des éléments indésirables** ainsi que d'une diminution de la **capacité d'auto-**épuratoire des cours d'eau,
- diminution de la **recharge des nappes.**

C'est pourquoi, il est nécessaire de réaliser des **économies d'eau**. En Mayenne, 1,5 millions de m^3/an d'économie ont été réalisés depuis dix ans et l'objectif est de 2 millions de m^3/an pour les dix prochaines années.

➲ **Le changement climatique impose de se préoccuper de la gestion de l'eau et de mettre en œuvre des actions d'économies d'eau.**

2 Comment s'organiser pour économiser l'eau ?

Les collectivités ont un rôle majeur, tant en tant que consommateur (économies dans les bâtiments et les espaces publics, exemplarité et réduction des besoins), qu'en tant que **distributeur** d'eau potable (optimiser le rendement, éviter les investissements structure à l'avenir, tarification de l'eau).
La démarche sera donc d'avoir une bonne **connaissance** de son patrimoine en **évaluant** (mesure débits, volumes) et en **diagnostiquant** (usages, équipement, volumes) les sites. **L'identification** des sites sensibles mènera à la définition d'une **stratégie** qui tiendra compte des sites **prioritaires**, fixera des **objectifs** réalisables, pour ensuite mettre en place les **actions adaptées**.
De simples actions de **réduction** de la **consommation** peuvent être mises en place : réparation des fuites, entretien et réglage des équipements, réduction de la pression et adaptation de la robinetterie, réduction du volume de la chasse d'eau, récupération de l'eau de pluie, réflexion sur les espaces verts.
La phase finale consistera à **suivre** et **évaluer** les consommations (suivi des compteurs, étude des économies réalisées) ainsi qu'à **sensibiliser** et **mobiliser** les agents et les usagers (utilisation des outils de la campagne Eco d'eau).

➲ **Les actions d'économies d'eau portent sur un panel d'actions : sensibilisation, réparation des fuites, installations d'équipements hydro-économes, évaluation et suivi des équipements et des consommations.**

Pour accompagner les collectivités

Le guide pratique du SAGE au destination des collectivités au lien suivant et *un financement possible des études/diagnostics et des travaux par l'Agence de l'eau et la Région Pays-de-la-Loire*

Des collectivités en actions : retours sur des actions exemplaires

Une semaine de sensibilisation sur les économies d'eau à Ernée (6 000 habitants)

Engagée dans une démarche de développement durable depuis plusieurs années, la commune a pris conscience de la rareté de l'eau et de la nécessité d'éduquer la population sur les économies d'eau. En février 2018, elle a mis en place, avec différents partenaires, une **semaine d'actions sur les économies d'eau** pour les informer et les sensibiliser.

Ainsi, différents temps ont été organisés : actions de communication dans un immeuble avec Mayenne Habitat, diagnostic et équipement de 40 logements sociaux, installations d'équipements hydro-économes sur le patrimoine de la commune, animation sur les économies d'eau en parallèle du marché, sensibilisation auprès des personnes en difficulté, sensibilisation des enfants via les écoles, les services jeunesse et les clubs sportifs.

Même si la météo n'a pas été favorable pour les animations, la commune constate déjà des économies d'eau. La commune a identifié que ce type d'opération a un réel impact mais doit être renouveler régulièrement. Une 2ème édition est donc envisagée et sera programmée au printemps.

Réduction des consommations d'eau de 30 % à Gorron (2 688 habitants)

Gorron est engagé dans une politique de développement durable depuis 2007. Installation d'une chaudière à bois déchiqueté, équipements de bâtiments communaux en panneaux photovoltaïques, opération de réduction de consommation d'eau, gestion différenciée des espaces verts, réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires, arrêt automatique de l'éclairage public à minuit...sont quelques exemples d'actions durables entreprises par la commune.

En matière d'économies d'eau, les élus ont réalisé en 2011 un audit des consommations sur les 278 points d'eau des 13 bâtiments communaux. L'étude a, par exemple, mis en avant le débit trop important des robinets des lavabos. Suite à cet audit, les bâtiments ont été équipés en matériels hydro-économes et une communication a été réalisée. Les résultats ont été très positifs puisque la consommation d'eau a été réduite de 30 % une fois les équipements mis en place. En complément, la commune a installé une cuve de récupération d'eau de pluie de 76 m^3 utilisée pour nettoyer les outils de l'atelier municipal et pour l'arrosage des fleurs.

Un diagnostic pour mieux connaitre son patrimoine à Saint-Ouen-des-Toits (1 715 habitants)

La commune de Saint-Ouen-des-Toits, engagée dans une démarche d'Agenda 21 depuis 2008, souhaite poursuivre son action en faveur de la préservation de la ressource en eau et la sensibilisation de ses administrés à cette problématique.

Afin de préserver les réserves naturelles et de réaliser de réelles économies d'eau liée à son patrimoine, la commune a réalisé une **mesure de tous ses points d'eau**. L'analyse de ces consommations a permis d'identifier un potentiel d'économies avec l'installation d'équipements hydro-économes : mousseurs (à 5 litres/min), éco-chasse d'eau, réducteur de débit de douche (à 8 litres/min).

Prévues en partir de 2018, ces actions dans les bâtiments municipaux devraient permettre une économie d'eau d'environ 340 m^3/an (soit 22 % d'économie par rapport à la consommation de 2015) et une économie d'environ 700 € par an, soit un retour sur investissement de 1,3 année.

Quelques repères sur les consommations d'eau

En savoir plus en consultant les documents en téléchargement sur le site Ecomotivés53 (Espace collectivité rubrique « Préservation des ressources en eau »).

Quelques repères indicatifs en matière de consommation d'eau des collectivités :

- Lavage des caniveaux : 25 L/mètre
- Ecole : 20 L/élève/jour
- Piscine : 120 à 200 L/baigneur
- Gymnase : 800 m^3/an
- Ecole : 3 m^3/élève/an
- Centre de loisirs : 20 à 30 L/jour/enfant
- Maison de retraite : 50 à 100 m^3/an/lit
- Camping : 140 L/nuitée
- Emploi administratif : 10 à 30 L/j/agent
- Arrosage de jardin : 10 L/m^2 arrosé
- Consommation journalière moyenne d'un français : 150 L/j et d'un mayennais : 135 L/jour

(source Agence de l'Eau Loire Bretagne et ADEME)

Equipements hydro-économes de quoi parle-t-on ?

Près de la moitié des robinets et des douches ont un débit qui dépasse les 10 litres par minute. Certains atteignent même les 15 L/min **/!\ Attention aux idées reçues :** un matériel récent ou neuf n'est pas un gage d'économie !

Ces débits peuvent bien souvent être réduits de moitié sans poser de souci de confort grâce aux **mousseurs et pommes de douche économes**. Ainsi, pour un même confort à l'usage, ces équipements vont mélanger de l'air et de l'eau. Cela permet de fortement diminuer le débit d'eau. Pour une utilisation confortable, les débits suivants suffisent :

- Robinets pour du lavage de main : 2 à 3 L/min
- Autres robinets : 4 à 6 L/min
- Douche : 6 à 8 L/min

L'eau utilisée dans les **WC** représente 18 % des consommations d'un ménage. C'est le **deuxième poste de consommation**, après le bain et la douche. Des mécanismes classiques avec un seul volume sont encore utilisés. Les mécanismes à deux volumes « 3/6 L » nécessitent d'être bien réglés et installés dans un réservoir adapté au mécanisme. Les **chasses interrompables ou stop-eau WC** sont plus économes et tout aussi efficaces.

Les appuis à votre disposition

Agence de l'Eau Loire Bretagne

Appel à projets « Favoriser les économies d'eau consommées » (du 15 novembre 2019 au 30 avril 2020)

https://aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr/home/aides/appels-a-projets/economies-deau---changement-climatique.html

Pour en savoir plus

Conseil départemental de la Mayenne
Direction du Développement Durable et de la Mobilité
Service Eau
5, rue Paradis
CS 21429
53014 LAVAL cedex

Tél. : 02 43 59 96 05
Courriel : astrid.pichodo@lamayenne.fr

Association Synergies
Tél : 02 43 49 10 02
Mail : synergies-reseau-collectivites@orange.fr

Fiche réalisée en décembre 2019 par l'Association Synergies dans le cadre de l'action « Mise en réseau des collectivités mayennaises engagées vers le développement durable »

Action financée par :